

RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL

Le 24 mars 2022

Table des matières

INTRODUCTION	3
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT	3
Transition de la gouvernance	3
Législation et règlements	3
Retards dans la prestation des services	4
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE.....	4
1. Renforcer la reddition de compte et la transparence	4
2. Gérer les risques plus stratégiquement	10
3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires	14
STATISTIQUES.....	18
Ressources humaines.....	18
Services aux postulants et aux membres	18
Statistiques sur les membres et les non-membres	20
Bibliothèque Margaret-Wilson.....	21
Normes d'exercice et de l'agrément	22
Enquêtes et audiences	24

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport trimestriel de l'Ordre de l'année 2022. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre et met en lumière les statistiques et les activités de 2021, tout en soulignant à l'occasion le quatrième trimestre (soit le dernier trimestre complet pour lequel nous disposons de données statistiques).

Le rapport comprend également des mises à jour sur les récentes activités règlementaires et législatives, ainsi que les réactions de l'Ordre à leur sujet.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

Transition de la gouvernance

- La composition du nouveau conseil, des comités et des listes de suppléance des sous-comités de l'Ordre a été annoncée le 23 décembre 2021. Nous avons publié des mises à jour concernant la transition de la gouvernance sur oeeo.ca et les médias sociaux, ainsi que dans *Pour parler profession* et *Professionally Speaking* (revue trimestrielle des membres qui n'est plus publiée), *Des nouvelles de l'Ordre* (infolettre mensuelle destinée aux membres de l'Ordre) et *La Norme* (infolettre trimestrielle à l'intention des parents et du public). Le 31 janvier 2022, Paul Boniferro a terminé son mandat de superviseur de la transition.
- Le 1^{er} février 2022, un communiqué de presse annonçant le transfert de l'autorité du superviseur de la transition au nouveau conseil de l'Ordre a été publié sur notre site web. Nous avons également communiqué la nouvelle dans notre infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* et sur nos canaux de médias sociaux.
- Au total, 131 membres du conseil, des comités et des listes de suppléance ont prêté serment et assumé leur rôle de gouvernance respectif. Entre janvier et mars 2022, ils ont suivi des séances d'orientation.

Législation et règlements

- Prolongation des certificats temporaires en vigueur : En décembre 2021, le ministère de l'Éducation a annoncé que les titulaires de certificats temporaires qui avaient obtenu leur certificat en 2021 (expirant le 31 décembre 2021) pouvaient demander une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2022. Cette mesure vise à pallier la pénurie continue d'enseignants en Ontario.
- Élargissement du programme de certificat temporaire : Également en décembre 2021, le Ministère a annoncé l'élargissement des critères d'admissibilité au certificat temporaire. Les étudiantes et étudiants en enseignement qui ont effectué avec succès une partie de leur stage et qui sont censés terminer avec succès leur programme d'ici à la fin de 2022 ou en 2023 pourront tirer parti de la nouvelle disposition. Les étudiants qui suivent un programme consécutif ou concurrent de formation à l'enseignement en Ontario peuvent faire une demande de certificat temporaire si leur faculté nous a indiqué qu'ils répondent aux exigences d'admissibilité.

- Le 8 février 2022, le gouvernement a annoncé un règlement visant à orienter le registraire dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire d'afficher, sur le tableau public des membres, des renseignements sur les accusations et condamnations au criminel ayant une incidence sur le statut de membre de l'Ordre. La présidente du conseil et le registraire ont fourni au ministère de l'Éducation des citations sur la protection accrue qu'offre le nouveau règlement afin qu'elles soient incluses dans son communiqué de presse.

Retards dans la prestation des services

- L'Ordre continue de répondre aux préoccupations concernant les retards liés au traitement des demandes d'inscription. La forte demande actuelle en enseignants et la nécessité de s'assurer que les personnes à qui nous accordons l'autorisation d'enseigner et de superviser les élèves de l'Ontario satisfont aux exigences d'inscription ont une incidence sur les délais de nos processus. Comme toujours, l'Ordre s'efforce de reconnaître les besoins du marché du travail et d'y répondre, tout en répondant aux attentes du public, qui s'attend à ce que les enseignants soient formés adéquatement et agréés comme il se doit.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de compte et la transparence

- En 2021, le nombre de nos abonnés sur les médias sociaux a continué d'augmenter de façon continue sur l'ensemble des plateformes (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube). L'Ordre comptait 52 199 abonnés en janvier et 53 525 en fin d'année, ce qui représente une augmentation de 1 325 abonnés.
- L'Ordre donne suite aux **demandes de renseignements reçues par les médias sociaux** dans un délai d'un ou de deux jours ouvrables. En 2021, nous avons traité un total de 2 087 demandes d'information reçues principalement par Facebook et Twitter, ce qui reflète une augmentation de 72 % par rapport à 2020.

On attribue l'augmentation du nombre de demandes d'information à de nombreux facteurs, notamment :

- l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19;
- le programme de certificat temporaire (introduction, prolongation et élargissement);
- le test de compétences en mathématiques, y compris les renseignements sur le test, sa disponibilité et les prolongations, ainsi que la décision d'un tribunal déclarant le test inconstitutionnel;
- le programme obligatoire de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel pour les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario, ainsi que pour les postulantes et postulants;
- les changements apportés aux exigences d'inscription relatives à la compétence linguistique.

De façon plus générale, ce nombre est attribuable à la migration continue des membres et des postulants des canaux traditionnels vers les médias sociaux comme point de contact privilégié.

- En janvier 2022, notre infolettre mensuelle *Des nouvelles de l'Ordre* est devenue la **publication officielle des membres de l'Ordre**. Elle remplace la revue imprimée dont nous avons cessé la publication en décembre 2021. L'infolettre numérique a fait l'objet d'une refonte sur le plan créatif à la fin de 2021 pour, entre autres, la rendre plus conforme à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), en épurer la conception graphique et en étoffer le contenu.

Les sommaires des décisions du comité de discipline sont désormais publiés tous les mois dans *Des nouvelles de l'Ordre*. Nous les diffusons afin d'aviser les membres et de les dissuader d'adopter un tel comportement, ainsi que pour informer le public des mesures disciplinaires et correctives prises par l'Ordre dans les cas de faute professionnelle ou d'incompétence.

Notre infolettre est publiée en deux versions, l'une destinée aux membres et l'autre aux postulants à l'Ordre. Le contenu est en grande partie le même pour les deux, mais chaque version comprend un contenu adapté à son auditoire.

- Le personnel des communications **effectue le suivi et l'analyse des données en ligne** concernant les infolettres de l'Ordre, dont *Des nouvelles de l'Ordre*, qui est envoyée aux membres ainsi qu'aux postulantes et postulants sur une base mensuelle, de même que *La Norme*, une publication trimestrielle destinée aux parents et au public. Les deux infolettres présentent des taux de consultation proches des normes de l'industrie ou supérieurs à celles-ci. En moyenne, les courriels qui traitent de questions concernant l'éducation présentent un taux de consultation de 23,4 %.

En 2021, *Des nouvelles de l'Ordre* présentait un taux de consultation de 31 % (en anglais) et de 31 % (en français), tandis que *La Norme* présentait un taux de consultation de 30 % (en anglais) et de 21 % (en français).

Le suivi mensuel de nos deux infolettres aide à cerner les sujets qui suscitent l'intérêt de nos lecteurs. Les taux de consultation de nos infolettres indiquent que le contenu continue d'intéresser les membres, les postulants et le public.

- L'ensemble du contenu du site web de l'Ordre doit être accessible aux personnes handicapées, conformément aux **lignes directrices de la LAPHO**. Grâce à des évaluations continues et à des mesures correctives appuyées, au besoin, par le soutien d'experts externes en la matière, le travail réalisé en 2021 a porté notamment sur les éléments suivants :
 - 455 lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA), nouvelles et actualisées;
 - des vidéos appuyant deux de nos recommandations professionnelles, l'une contre le racisme envers les personnes noires et l'autre sur limites professionnelles;
 - l'assemblée annuelle des membres de 2021;
 - le processus de recrutement lié à la gouvernance et les candidatures;

- les services de la bibliothèque;
- une série de webinaires intitulée *Façons de savoir autochtones*.
- Nous continuons de travailler à la rédaction et à la préparation d'une série de rappels et de factures aux enseignantes et aux enseignants agréés de l'Ontario pour les inviter à acquitter leur **cotisation annuelle de 2022**. Étant donné que les membres doivent régler la cotisation d'ici à la mi-avril, nous avons envoyé un rappel à la mi-février. Les membres qui n'avaient pas fourni d'adresse électronique à jour recevront un rappel par la poste. De surcroît, nous avons publié des renseignements concernant la date limite pour acquitter la cotisation dans le numéro de décembre 2021 (le dernier) de *Pour parler profession* ainsi que dans le numéro de janvier 2022 de notre infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*. Conformément à notre procédure habituelle, les avis de changement du statut de «Membre» à «Membre inactif» seront envoyés par courriel et par la poste après la date limite de paiement de la cotisation.
- Au début de janvier, l'Ordre a publié son **rapport 2021 sur la transition à l'enseignement** et en a fait la promotion sur les médias sociaux. Le rapport fournit à l'Ordre et à d'autres intervenants du secteur de l'éducation les plus récentes informations concernant la situation des diplômés en enseignement sur le marché du travail. Notre étude la plus récente confirme une pénurie continue d'enseignants, ce qui signifie plus d'emplois pour les nouveaux diplômés.

Les renseignements contenus dans le rapport sur la transition à l'enseignement ont contribué à promouvoir le nouveau programme de certificat temporaire (2022-2023) et la prolongation du programme de certificat temporaire en vigueur (2021). Le programme permet aux étudiants des facultés d'éducation de commencer à enseigner plus tôt. Il représente l'une des solutions mises en œuvre dans le secteur de l'éducation pour pallier la pénurie d'enseignants attribuable à la COVID-19 en Ontario. Dans les cinq jours suivant le lancement du programme, nous avons reçu plus de 1 500 demandes.

- **Les ressources en ligne pertinentes que propose la bibliothèque Margaret-Wilson** sur le perfectionnement professionnel des enseignantes et des enseignants continuent d'être régulièrement mises en vedette sur les médias sociaux et dans l'infolettre de l'Ordre. Tout au long de l'année, nous faisons également la promotion des cours menant à une QA par le truchement de nos médias numériques, y compris notre site web, les médias sociaux et *Des nouvelles de l'Ordre*. Une série de nouvelles annonces numériques font la promotion des recommandations professionnelles de l'Ordre, de son application mobile et des QA en vue de continuer d'informer les membres et à favoriser la formation et le perfectionnement. Nous avons diffusé ces publicités tout au long de l'année.
- Le personnel de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a révisé le **gabarit des lignes directrices de cours menant à une QA**. Le gabarit fournit le cadre à partir duquel les lignes directrices sont rédigées et révisées. Les QA sont révisées selon un cycle de sept ans, et de nouvelles QA sont élaborées régulièrement en réponse aux priorités du Ministère et aux besoins constatés dans le domaine. À l'heure actuelle, il existe des lignes directrices pour plus de 150 cours ou programmes menant à une QA. Elles servent à établir les éléments que les concepteurs de cours doivent inclure dans les descriptions de cours ou de programmes. Le gabarit définitif s'harmonise avec les exigences réglementaires relatives à la formation initiale des enseignants. Par

conséquent, il renforce le concept d'apprentissage professionnel continu pour les enseignants. La ligne directrice de cours menant à la QA Enseignement aux apprenants de l'anglais sera la première ligne directrice élaborée au moyen du nouveau gabarit. Pour perfectionner le gabarit, le personnel de l'Unité a eu recours à la rétroaction fournie par l'équipe de rédaction composée d'experts en la matière. Comme nous l'avons indiqué en décembre 2021, une consultation avec nos fournisseurs a également orienté la révision.

- À l'automne 2021, l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a lancé des **séances d'information bisannuelles à l'intention des fournisseurs de QA** qui ne sont pas affiliés à une faculté d'éducation. Depuis 2016, les fournisseurs de QA représentés par l'Ontario Association of Deans of Education ont reçu des mises à jour en temps réel en invitant l'Ordre à effectuer une présentation dans le cadre de leurs réunions bisannuelles. Les autres fournisseurs de QA (75 %) n'ont reçu que des mises à jour sous forme imprimée, sans aucune possibilité de dialogue. Dorénavant, tous les fournisseurs auront l'occasion de participer à des séances d'information interactives.
- En octobre 2021, le **programme de fonds pour thérapie et consultations** de l'Ordre a approuvé sa première demande de financement et traité depuis plusieurs demandes de remboursement. L'Ordre a continué de sensibiliser davantage les intervenants à cet important programme.
- En mars, en avril et en octobre 2021, le personnel a rencontré des représentants des associations de directions d'école pour poursuivre le travail sur un **projet conjoint qui vise à favoriser l'efficacité, l'équité et l'uniformité des enquêtes menées par les directions d'école et les directions adjointes**. L'objectif consiste à élaborer des modèles, à prodiguer des conseils sur le déroulement des entretiens, y compris au chapitre de la prise de notes, et à concevoir d'autres outils dont disposeront les directions et les directions adjointes pour mener des enquêtes à l'échelle de l'école. Les documents finaux seront distribués par les associations de directions d'école à leurs membres respectifs et seront accessibles sur le site web de l'Ordre. Même si leur utilisation ne sera pas obligatoire, ces documents constitueront une ressource à la disposition des directions et des directions adjointes pour faciliter les enquêtes menées par l'école. Ils aideront également l'Unité des enquêtes à mener ses enquêtes plus rapidement et plus efficacement, ce qui nous aidera à mieux atteindre nos objectifs en matière de reddition de compte et de transparence. En janvier 2022, le groupe des directions d'école et des enquêteurs s'est réuni pour examiner et réviser l'avant-dernière version des documents. Le groupe devrait se réunir une dernière fois en février 2022 pour finaliser les documents et achever le projet.
- En 2021, il y a eu **40 renvois** (15 % des affaires réglées) du comité d'enquête au comité de discipline, contre 65 renvois (21 % des affaires réglées) en 2020 et 158 renvois (38 % des affaires réglées) en 2019.
- En décembre 2021, nous avons lancé un nouveau **système de gestion des cas**, appelé PC Tracker, aux fins d'utilisation par l'Unité de la conduite professionnelle. Le personnel s'occupe actuellement de la mise à jour des données du système afin d'assurer le suivi des couts et des échéanciers des poursuites, ce qui facilitera la reddition de compte et améliorera la transparence des processus.

- En 2021, des sous-comités de **règlement des plaintes** ont approuvé 44 ententes conclues entre des enseignantes et des enseignants agréés de l'Ontario et l'Ordre. Les réunions de ces sous-comités se tiennent par voie électronique et se déroulent en français ou en anglais, selon les besoins :

2021	–	44
2020	–	61
2019	–	86
2018	–	61
2017	–	108

Le personnel responsable du règlement des plaintes évalue chaque plainte afin de déterminer si elle pourrait être visée par le programme. En 2021, 299 plaintes ont été évaluées, et un processus de règlement a été proposé dans 50 affaires (16,7 %). Le règlement des questions moins complexes par le truchement du mécanisme du règlement des plaintes permet aux responsables des enquêtes de disposer de plus de temps et de ressources, qu'ils peuvent alors consacrer aux plaintes plus graves. Bien que les résultats du processus ne soient pas rendus publics, le membre, l'employeur et la personne plaignante reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du comité des enquêtes, assurant ainsi la transparence. Le processus permet également à l'Ordre de résoudre les plaintes plus rapidement, ce qui cadre avec l'engagement de l'Ordre de faire preuve de souplesse et de traiter de façon responsable les dossiers des membres dont la conduite a été contestée.

En 2021, l'Ordre a également résolu six **affaires touchant des questions d'incompétence ou des plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant** à l'étape de l'enquête en concluant des engagements avec les membres. Ces engagements exigent du membre qu'il suive un ou plusieurs cours approuvés au préalable par le registraire (QA ou QBA) et qu'il lui soumette les résultats de ses futures évaluations du rendement. Comme le processus de règlement des plaintes, les engagements visant les plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant favorisent une gestion efficace du temps et des ressources en vue de permettre le traitement de questions plus graves. Ils évitent également le renvoi éventuel au comité de discipline de questions pour lesquelles on ne dispose d'aucune preuve d'inconduite professionnelle ou de torts causés aux élèves. Il convient de noter que le nombre d'affaires qui touchent à des questions d'incompétence ou à des plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant a reculé par rapport à l'année précédente, du fait que certains conseils scolaires ont suspendu les évaluations du rendement des enseignantes et des enseignants durant la pandémie.

- En 2021, l'équipe responsable de la **résolution interne** a tenu 19 audiences devant des sous-comités de discipline. Au 31 décembre 2021, l'équipe gérait encore 10 affaires non résolues.

Au 31 décembre 2021, le personnel responsable de la résolution interne avait évalué 39 renvois au comité de discipline aux fins d'une éventuelle prise en charge par les avocats de l'Ordre. De ces 39 affaires, 14 ont été conservées aux fins de poursuites internes (36 %), tandis que les autres ont été transférées à un avocat externe.

Activité combinée du règlement des plaintes et de la résolution interne :

	2021	2020	2019	2018	2017
Règlement des plaintes					
Évaluations de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes/règlement par engagement (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles peuvent être réglées à l'aide du programme)	299	284	386	340	360
Résolutions de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	44	61	86	61	108
Résolutions par engagement (incompétence/plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant)	6	3	9	5	1
Résolution interne					
Évaluations de dossiers du comité de discipline (tous les dossiers renvoyés au comité de discipline sont examinés en vue d'une éventuelle poursuite par règlement interne)	39	65	158	89	14
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (personnel responsable des poursuites menées à l'interne)	19	25	36	12	20

- Le personnel a continué d'apporter des améliorations au processus d'audiences disciplinaires et d'aptitude professionnelle à distance, ce qui explique en partie le nombre record d'audiences de l'Ordre au cours de l'année. En effet, les **147 audiences conclues en 2021** représentent une augmentation de 49 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes.

En plus d'être généralement plus efficaces, les audiences à distance sont également plus transparentes en ce sens qu'il est plus facile pour le public d'y assister (c.-à-d. que les observateurs peuvent prendre part aux audiences par visioconférence Zoom, où qu'ils se trouvent, sans avoir à se rendre au centre-ville de Toronto). Depuis que les membres du public ou des médias ont commencé à assister aux audiences à distance en juin 2020, plus de 150 personnes ont observé les instances du comité de discipline. Bien que la participation du public n'ait pas fait l'objet d'un suivi officiel lorsque les audiences se déroulaient en personne (c.-à-d. avant la pandémie de COVID-19), le personnel de l'Unité des tribunaux a signalé de manière anecdotique une augmentation substantielle de la participation du public depuis la mise en place des processus relatifs aux audiences à distance.

L'Unité des tribunaux a recommandé, et le registraire et le superviseur de la transition (en tant que président du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle) ont convenu, d'avoir recours par défaut au format d'audiences à distance à l'avenir, sur la base des éléments suivants :

- la mise en œuvre réussie des processus relatifs aux audiences à distance de l'Unité des tribunaux au cours des deux dernières années, notamment la capacité de tenir un grand nombre d'audiences à distance;
- une consultation avec les membres figurant sur la liste de suppléance du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle durant la transition, afin de déterminer s'ils étaient en mesure de mener de façon compétente et équitable tous

les types de procédures concernant la discipline et l'aptitude professionnelle à distance;

- une analyse approfondie des risques en matière d'équité procédurale (y compris l'adoption d'une procédure permettant aux parties de s'opposer à la tenue d'une instance par voie électronique), la reddition de compte et la transparence, l'efficacité des audiences et la responsabilité fiscale.

Les **modifications aux Règles de procédure** du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle ont été approuvées et entreront en vigueur dès qu'elles auront été publiées sur le site web de l'Ordre et que les principaux intervenants en auront été informés.

- En plus d'améliorer de façon continue les processus relatifs aux audiences à distance, l'Ordre a mis en œuvre d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité des processus au quatrième trimestre de 2021. Par exemple, le processus d'envoi des décisions finales de discipline ou d'aptitude professionnelle aux parties, aux employeurs et aux plaignants a été simplifié afin de permettre de communiquer plus rapidement et plus efficacement des documents caviardés, en vue de protéger toute information de nature délicate concernant les mineurs ou les victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel, d'inconduite sexuelle ou d'actes interdits impliquant de la pornographie juvénile. Nous continuons également de collaborer avec un fournisseur tiers en vue d'automatiser et de rationaliser certains aspects du processus d'établissement du calendrier, particulièrement en ce qui concerne le processus de composition des sous-comités.
- La diversité inhérente au comité de discipline, au comité d'aptitude professionnelle et aux listes de membres suppléants récemment constitués aidera considérablement à **fixer les dates de réunion avec une grande souplesse** pour répondre aux exigences relatives à la composition des sous-comités (p. ex., exigences relatives à la langue et à l'examen par les pairs). Étant donné l'expérience de l'Ordre en matière d'audiences électroniques à ce jour, cela permettra d'augmenter les chances de maximiser le volume des audiences chaque année. Maintenir un nombre d'arbitres constant par rapport au nombre de membres suppléants pendant la période de transition contribuera également à favoriser le déroulement d'un volume optimal d'audiences en temps opportun et à faire en sorte que la disponibilité des membres du sous-comité ne sera pas un facteur limitatif important au moment de fixer la date des audiences.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

- En février 2022, les modifications apportées au Règlement 362/21 (dispositions générales), pris en application de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, ont été adoptées afin d'appuyer l'ajout de notations dans le tableau public pour les **membres qui ont été accusés ou reconnus coupables d'infractions criminelles** ayant une incidence sur leur statut de membre à l'Ordre. La priorité a été accordée aux membres dont les accusations ou déclarations de culpabilité n'étaient pas assorties de restrictions imposées par les tribunaux ayant une incidence sur leur capacité d'exercer la profession, et dont le profil dans le tableau public ne comportait aucune autre restriction. Pour que le tableau public des membres soit aussi à jour que possible, le personnel suit de façon proactive les communiqués de presse des

divers services de police de la province pour y trouver des faits d'actualité liés aux enseignants agréés de l'Ontario. L'information est ensuite transmise à l'interne aux fins de validation et d'affichage éventuel sur le tableau, à la discrétion du registraire.

- Une décision récente de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, section de la Cour divisionnaire de l'Ontario, a donné lieu au retrait de l'exigence de réussite du **test de compétences en mathématiques** pour obtenir l'autorisation d'enseigner. Par conséquent, nous n'exigeons plus une preuve de réussite du test de mathématiques. Le gouvernement de l'Ontario demande l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour divisionnaire. Nous suivons attentivement le déroulement des procédures et nous nous conformerons à toute ordonnance du tribunal.

Cette information a été communiquée par courriel direct ciblé, sur notre site web, dans *Des nouvelles de l'Ordre* et sur nos médias sociaux. Nous avons également communiqué avec les personnes concernées pour les informer du fait que l'Ordre :

- suivra le déroulement des procédures et respectera toute ordonnance du tribunal;
 - prendra toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que nos pratiques et nos politiques soient pleinement conformes aux lois et aux règlements pertinents;
 - communiquera le plus rapidement possible tout changement susceptible de les toucher.
- En raison de divers facteurs, l'Ordre a accusé un retard de plus en plus important dans les **délais de service à la clientèle**. Les résultats du rapport indépendant de la société Optimus SBR ont été dévoilés en décembre 2021, de même qu'un engagement à apporter des améliorations immédiates et à long terme.

L'année 2021 a été une année record en matière de demandes d'inscription et de demandes de renseignements de la part des clients. Différents facteurs ont exacerbé cette situation, dont le paysage professionnel en évolution en raison de la pandémie de COVID-19, le nombre croissant de demandes d'inscription, des modifications critiques et urgentes aux règlements du gouvernement (p. ex., test de compétences en mathématiques, certificat temporaire, programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel) et la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des relations avec les clients,

Le rapport a examiné les processus suivants et recommandé à l'Ordre de poursuivre son travail, tout en continuant de s'appuyer sur ces points en particulier :

- des processus équitables et impartiaux conformes aux règlements et aux politiques du gouvernement;
- des processus de demandes d'inscription et d'évaluation à la fois rigoureux et attentifs aux besoins des postulantes et postulants;
- un engagement à apporter des changements positifs en vue, notamment, de favoriser la croissance et l'amélioration des outils et des pratiques en usage.

De plus, le rapport a fait une série d'observations et de recommandations, notamment :

- augmenter les effectifs, car le ratio personnel/membre de l'Ordre est de 1 pour 1 290, soit le plus faible parmi les organismes de réglementation de l'Ontario;

- ajouter des options de libre-service en ligne pour les membres et les postulants qui leur permettraient d'effectuer des mises à jour en temps réel;
- tirer parti de la technologie qui permettrait d'accélérer de nombreux processus de l'Ordre;
- accroître la collaboration, notamment à l'aide de vérifications régulières entre les équipes.

Nous fournissons régulièrement des mises à jour sur les améliorations apportées aux activités et aux processus de l'Ordre.

- En 2021, nous avons élaboré trois nouvelles QA en fonction des priorités établies par le Ministère et des besoins cernés dans le secteur. Les lignes directrices définitives de cours menant à la QA **ASL as a Second Language** figurant aux annexes A et C ont été publiées. L'Ordre a retenu les services de Silent Voice pour la traduction des documents en ASL. En décembre 2021, nous avons affiché des vidéos annonçant cette traduction révolutionnaire. On prévoit que la traduction des lignes directrices sera accessible en ligne en 2022.

Nous avons analysé la rétroaction aux fins de la validation provinciale de la QA **Pédagogie et pratique contre le racisme envers les personnes noires** à l'annexe D et en avons tenu compte. On prévoit de publier la version définitive au premier trimestre de 2022. L'ébauche de la QA **Antiaudisme** de l'annexe C a été publiée aux fins de la validation provinciale en décembre 2021.

Tous les cours sont élaborés par des équipes de rédaction composées d'experts dans le domaine et reposent sur la recherche et la consultation auprès de la communauté.

- Dans le cadre du processus d'harmonisation des pratiques en matière d'agrément des programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel des enseignants, le personnel a élaboré et entrepris de mettre en œuvre les outils suivants :
 - un modèle de résumé des observations liées aux examens d'agrément des cours menant à une QA afin d'orienter des conversations ciblées avec les fournisseurs;
 - un formulaire de demande de modification importante afin de documenter les modifications touchant les programmes de QA et de confirmer que les programmes de QA agréés continuent de se conformer aux exigences réglementaires.
- La réponse à la pandémie de COVID-19 a nécessité plusieurs changements de la part des facultés afin d'adapter la prestation des programmes et de gérer les situations de stage dans les classes de la province. Par souci de responsabilisation, les facultés ont signalé les modifications (les «pivots») apportées à tous les programmes agréés dans les rapports pivots de l'automne 2020 et de nouveau dans ceux de l'automne 2021.

Les rapports pivots montrent les répercussions de la pandémie sur la prestation des programmes actuels et futurs. L'Ordre présume toujours que les mesures d'intervention à court terme en cas de pandémie pourraient entraîner des modifications durables aux programmes.

À cette fin, nous avons informé les facultés que les changements durables apportés aux programmes doivent être signalés à l'Ordre conformément au processus réglementaire

lié à toute modification importante au programme. Un processus de rapport en ligne fait l'objet d'essais sur le terrain et servira de base au processus final de demande de modification importante, qui est prévu pour le printemps de 2022.

Le rôle de l'Ordre, en tant qu'organisme d'agrément, est d'appuyer les modifications apportées aux programmes qui répondent au paysage éducatif en constante évolution. L'approche adoptée en ce qui concerne les rapports pivots a permis à l'Ordre de maintenir son rôle de responsable de l'agrément, tout en veillant à ce que les exigences soient satisfaites à temps. Ainsi, nous avons exercé cette autorité de manière juste et raisonnable pour cibler le risque devant une situation d'urgence. L'Ordre s'appuiera sur l'initiative des rapports pivots pour son rapport annuel à l'intention du Bureau du commissaire à l'équité (Ontario) à titre d'exemple de pratiques d'inscription équitables ayant permis d'aborder avec succès les enjeux découlant de la pandémie.

- Depuis le 18 mai 2021, date de reprise des réunions, 20 sous-comités d'enquête ont siégé. Des réunions sont actuellement prévues au moins deux fois par mois jusqu'en décembre 2022.
- Les sous-comités d'enquête continuent de traiter le nombre de cas accumulés pendant l'interruption des activités, du 1^{er} février au 17 mai 2021. Alors que le travail se poursuit, le personnel conclut les enquêtes et prépare les cas aux fins d'examen. Au 31 décembre 2021, 36 affaires devaient être réglées, ce qui est similaire au nombre observé avant l'interruption causée par la période de transition.
- En 2021, dans le cadre de son rôle au sein du comité décisionnel des présidents, le superviseur de la transition a approuvé 15 **nominations d'enquêteurs** proposées par le registraire en vertu de l'article 36 de la Loi. Des 15 enquêteurs, cinq ont reçu l'autorisation d'obtenir auprès de tierces parties (p. ex., les services à l'enfance et à la famille ou les services de police) des renseignements auxquels l'Ordre n'aurait pas normalement accès. Ces nominations permettent à l'Ordre d'obtenir les renseignements nécessaires afin que le comité d'enquête soit en mesure de prendre des décisions pleinement éclairées, ce qui contribue à la réalisation des objectifs de l'Ordre visant à gérer ces risques de façon plus stratégique. Dans 10 des 15 nominations, on a demandé au superviseur de la transition d'envisager la possibilité d'imposer une ordonnance provisoire sur le certificat de qualification et d'inscription du membre.

Toujours en 2021, le superviseur de la transition a examiné et tranché sept **affaires visées par une ordonnance provisoire**, ce qui a donné lieu à cinq suspensions provisoires du certificat de qualification et d'inscription et, dans deux cas, à l'imposition de conditions ou de restrictions. Après les avoir examinées, le superviseur a réglé les affaires restantes en 2022.

Une ordonnance provisoire est imposée lorsque la conduite d'un membre expose ou exposera vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Elle demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un comité de l'Ordre statue sur l'affaire. Une ordonnance provisoire protège les élèves et permet à l'Ordre de s'acquitter de son mandat, qui est de régir la profession enseignante dans l'intérêt public.

- Au 1^{er} février 2021, les sous-comités d'enquête ont reçu le pouvoir de faire enquête s'ils estiment qu'un membre a peut-être des problèmes d'aptitude professionnelle et si, à la

lumière de l'enquête, ils ont des motifs raisonnables et probables de croire que le membre est peut-être frappé d'incapacité. Ils peuvent alors demander au membre de se soumettre à une **évaluation médicale indépendante**. Ce processus facilitera le traitement des affaires mettant en cause la capacité des membres et aidera à protéger les élèves. Entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2021, 20 dossiers ont fait l'objet d'enquêtes médicales.

- L'Ordre continue de **s'engager auprès des nouvelles directions de l'éducation**. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre de nos efforts en vue de former les employeurs à l'égard de leurs obligations législatives envers l'Ordre, ce qui aide à faire en sorte que les employeurs comprennent bien leurs obligations en matière de reddition de compte.
- En 2021, l'**Unité de la conduite professionnelle** a continué de gérer le risque de manière plus stratégique a) en tenant des audiences tant contestées que non contestées, en ayant recours aux technologies de visioconférence et de partage de documents électroniques, évitant ainsi les retards et réduisant le risque d'atténuation de la mémoire des témoins, d'un affaiblissement de l'intérêt parmi les participants et d'autres événements (p. ex., des problèmes de santé); b) en continuant d'offrir aux membres la possibilité de s'engager à démissionner et à ne plus jamais faire de demande d'inscription dans les cas appropriés, ce qui, dans certains cas, permet d'éviter la tenue d'audiences onéreuses et longues, en plus d'éliminer le risque d'issue problématique; et c) en continuant, dans la mesure du possible, de limiter les audiences qui s'échelonnent sur une période de plusieurs jours, ce qui permet de réduire le nombre de journées d'audience perdues du fait d'ententes ou d'ajournements conclus à la dernière minute.
- En novembre 2021, le personnel de l'Ordre a rencontré les dirigeants responsables des processus relatifs aux audiences d'autres organismes de réglementation de l'Ontario afin de discuter des pratiques exemplaires liées aux audiences électroniques, à l'indépendance des tribunaux, au suivi des conditions et à l'exécution des ordonnances.
- En janvier 2022, le personnel a participé à la table ronde de l'Advocates' Society sur le discours personnel et la faute professionnelle.
- Le 8 février 2022, une **réunion** a eu lieu avec les représentants de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de ses membres affiliés. Parmi les sujets abordés, mentionnons la mise à jour sur l'intégration des membres du nouveau conseil, des comités et des listes de suppléance; l'état d'avancement du projet de sensibilisation conjoint des associations de directions d'école et de l'Unité des enquêtes visant à offrir des conseils généraux aux administrateurs scolaires en matière d'enquête; les dates du webinaire 2022 à l'intention des employeurs; et les statistiques sur le nombre de cas associés au travail de la Division des enquêtes et des audiences.

3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires

- En plus de donner la priorité aux décisions relatives aux demandes d'inscription à l'Ordre des postulants qui possèdent des **qualifications en français** (un domaine où la pénurie sévit plus particulièrement), l'Ordre collabore avec le ministère de l'Éducation pour encourager les enseignants qualifiés de France à venir travailler en Ontario. L'Ordre a participé à deux webinaires, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et

l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation d'Aix-Marseille Université afin de familiariser les postulants français avec le processus d'inscription à l'Ordre et les exigences à satisfaire pour obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario. Le projet en est maintenant à sa deuxième année. Ces dossiers font l'objet d'une évaluation prioritaire.

Un deuxième projet, en collaboration avec le CentreFranco, vise à fournir plus rapidement des réponses aux postulants et à les appuyer tout au long du processus d'inscription.

- Les 20 et 21 janvier 2022, l'Ordre a tenu deux webinaires, l'un en français et l'autre en anglais, sur l'admissibilité à l'emploi. Ces webinaires s'adressaient aux représentants de conseils scolaires et de facultés d'éducation qui souhaitaient se renseigner sur les certificats de l'Ordre : certificat temporaire, certificat transitoire, certificat de qualification et d'inscription assorti de conditions et certificat de qualification et d'inscription sans condition. Le webinaire expliquait les exigences de chaque certificat, l'admissibilité à l'embauche des membres titulaires de chacun des certificats, les exigences pour obtenir chacun des certificats et les exigences de conversion en certificat permanent. La rétroaction recueillie a confirmé que les employeurs ont trouvé l'activité pertinente et permis de préciser que tout membre en règle titulaire d'un certificat de l'Ordre est admissible à l'emploi.
- En décembre 2021, l'Ordre a annoncé les **lauréats de ses bourses d'études** pour 2021. Notre programme de bourses, qui reconnaît et appuie l'excellence en formation à l'enseignement, compte quatre bourses annuelles de 1 500 \$ chacune. La nouvelle a été communiquée dans *Pour parler profession* et *Professionally Speaking* ainsi que dans nos infolettres, sur nos médias sociaux et sur le site web de l'Ordre. Le processus de demande pour 2022 a débuté le 28 janvier 2022.
- Au cours de l'année 2021, le travail de la **Division des normes d'exercice et de l'agrément** a été mis en évidence, les équipes continuant de se réunir et à collaborer sur des priorités telles que les droits des Autochtones, la lutte contre l'oppression et le colonialisme, le recrutement et la rétention, la mobilisation des connaissances, l'élaboration de QA répondant aux besoins des élèves et les enjeux actuels en formation des enseignants (tant en ce qui a trait à la formation initiale qu'au perfectionnement, comme les stages et les exigences).
- En juin 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié la [Stratégie ontarienne de recrutement et de rétention du personnel enseignant de langue française](#) qui vise à pallier la pénurie d'enseignants de français et de *French as a Second Language* dans les systèmes scolaires de langue française et de langue anglaise. Les membres du personnel de l'Ordre de différentes divisions (Politique, Normes d'exercice et de l'agrément et Services aux membres) rencontrent fréquemment leurs collègues du ministère de l'Éducation et d'autres intervenants pour discuter des problèmes de pénurie du secteur qui relèvent du mandat de l'Ordre.

En plus des trois programmes de formation à l'enseignement en français dont l'agrément a été renouvelé à l'Université d'Ottawa, trois nouveaux programmes pour enseigner le français et le *French as a Second Language* ont été agréés en 2021, conformément à la stratégie de la langue française :

1. Programme «ÉduTek» de l'Université d'Ottawa – Agrément initial d'un programme de formation à l'enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e années et 11^e-12^e années)
 2. Université Queen's – Agrément initial d'un programme consécutif de formation à l'enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*
 3. Université Wilfrid-Laurier – Ajout d'un accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen à un programme consécutif de formation à l'enseignement
- Depuis notre dernier rapport, le personnel a coordonné les évènements virtuels répertoriés ci-après, ou y a participé, en effectuant des présentations auprès d'auditoires variés afin que l'Ordre puisse continuer de collaborer stratégiquement avec ses intervenants :

Date	Évènement
2 décembre 2021	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Niagara (1 ^{re} année)
10 décembre	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (2 ^e année)
5 janvier 2022	Présentation sur les QA aux étudiants finissants de l'Université Lakehead, à Orillia (Ontario)
6 janvier	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Tyndale
7 janvier	Présentation sur le jugement professionnel et le respect des limites aux étudiants en enseignement de l'Université Lakehead, à Orillia (Ontario)
14 janvier	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario
24 janvier	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Queen's
26 janvier	Séances d'informations <i>Hiring Immigrant Professional Talent</i> animées par les services aux immigrants du centre d'accueil de la région de Durham
27 janvier	Présentation (éducation technologique) aux étudiants en enseignement de l'Université Brock
1 ^{er} février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Western (2 ^e année)
3 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Nipissing (2 ^e année)
4 février	Présentation (éducation technologique) aux étudiants en enseignement de l'Université York
4 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Laurentienne (1 ^{re} année)
5 février	Présentation sur la 1 ^{re} partie du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école
11 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université de Windsor (1 ^{re} année)
18 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Laurentienne (2 ^e année)

Date	Évènement
24 février	Webinaire <i>Gérer les partis pris pour favoriser la réussite des élèves</i>
25 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Laurentienne (2 ^e année)
26 février	Présentation sur la 1 ^{re} partie du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école

En janvier 2022, le personnel a fait deux présentations à des étudiants de l'Université Lakehead, les thèmes étant les qualifications additionnelles, ainsi que le jugement professionnel et le respect des limites. À la fin du mois, le personnel de l'Ordre a donné une présentation à des nouveaux arrivants sur l'autorisation d'enseigner en Ontario dans le cadre des séances *Hiring Immigrant Professional Talent*, un évènement virtuel organisé par les services aux immigrants du centre d'accueil de la région de Durham.

En février 2022, nous avons organisé un webinaire intitulé *Gérer les partis pris pour favoriser la réussite des élèves* dans le cadre de la campagne de sensibilisation à l'appui de la recommandation professionnelle *Contre le racisme envers les personnes noires*. Une centaine de personnes, dont des membres de la profession, des postulants, des intervenants et des membres du public, sont venus écouter Amorell Saunders N'Daw, rédactrice principale de la recommandation professionnelle. Elle a mis en lumière l'effet des partis pris conscients et inconscients sur les élèves noirs en s'appuyant sur leur expérience.

Tout au long de l'année, l'Ordre fait régulièrement des présentations partout dans la province aux membres inscrits aux programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et d'agente ou d'agent de supervision. Ces présentations, qui font valoir le concept et l'importance de l'autorèglementation, mettent également l'accent sur le devoir de l'Ordre d'exercer son mandat dans l'intérêt public. Le personnel fournit aux membres des études de cas interactives afin de les aider à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et les processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir. Ces séances fournissent également à l'Ordre l'occasion de mettre en valeur les ressources à la disposition des administratrices et des administrateurs pour les aider à s'acquitter de leur rôle.

Nous continuons également de donner des présentations à des facultés d'éducation dans le but de fournir aux étudiants en enseignement des informations importantes qui les aident à mieux connaître l'Ordre et à les sensibiliser à notre travail, de même qu'à mieux connaître le processus de certification des enseignantes et enseignants ainsi que la multitude de services et de mesures de soutien dont peuvent se prévaloir les enseignants agréés de l'Ontario.

STATISTIQUES

Ressources humaines

- Nous recrutons pour pourvoir les postes vacants parmi les 180,5 postes permanents approuvés par le conseil dans le budget de 2022. Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel permanent de l'Ordre, du personnel détaché par des conseils scolaires et du personnel temporaire, au 18 février 2022 :

Postes prévus dans le budget de 2022	<u>181</u>
Personnel permanent	156
Personnel temporaire (congés et postes vacants)	9
Personnel détaché par des conseils scolaires	4
Postes vacants au moment de faire rapport	12
	<u>181</u>

Services aux postulants et aux membres

- Demandes d'inscription et décisions; nouveaux membres en 2020 et en 2021 :

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'INSCRIPTION (comprend toutes les nouvelles demandes et les dossiers rouverts, sauf les demandes auparavant expirées ou refusées)	
Territoire de compétence	2021
Ontario – demandes provenant de diplômés d'un programme de formation professionnelle agréé de l'Ontario	5 015
International – demandes provenant de l'extérieur du Canada	973
Mobilité de la main-d'œuvre – demandes provenant d'une autre province ou d'un territoire du Canada	493
TOTAL	6 481

Le nombre total de demandes reçues en 2021 (6 481) est comparable à celui de 2020 (6 435).

Territoire de compétence	Nouveaux membres 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2021	Nouveaux membres 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2020	Nouveaux membres 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019
Ontario	4 656	4 610	4 514
International	613	964	698
Autres provinces ou territoires du Canada (mobilité de la main- d'œuvre)	489	251	313

Territoire de compétence	Nouveaux membres 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2021	Nouveaux membres 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2020	Nouveaux membres 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019
TOTAL	5 758	5 825	5 525

- Des 489 membres qui ont obtenu l'autorisation d'enseigner en 2021 en vertu de la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*, 340 ont suivi leur programme de formation à l'enseignement au Canada, et 149 à l'extérieur du Canada. Les statistiques sur la mobilité de la main-d'œuvre publiées en 2020 ne faisaient état que des membres qui avaient obtenu l'autorisation d'enseigner au Canada. Ceux qui avaient obtenu l'autorisation d'enseigner dans une autre province ou à l'extérieur du Canada étaient regroupés sous «International».
- Le tableau ci-dessus représente les territoires de compétence d'où proviennent les demandes d'inscription. Les pédagogues formés à l'étranger qui ont terminé leur programme de formation à l'enseignement à l'extérieur du Canada, mais qui ont par la suite obtenu l'autorisation d'enseigner dans un autre territoire de compétence canadien, auraient dû figurer dans le groupe de membres qui ont obtenu l'autorisation d'enseigner en vertu de la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*. Le total de nouveaux membres en 2021 est comparable à celui de 2019. Lorsque la pandémie a commencé au début de 2020, nous avons accordé la priorité à la certification initiale afin de répondre à la demande croissante d'enseignantes et d'enseignants agréés. Par conséquent, de nombreux autres processus ont été mis en veilleuse pour que le Service d'évaluation puisse se concentrer sur les décisions en matière d'autorisation d'enseigner initiale.

Certaines des modifications réglementaires apportées au cours de l'année, comme l'adoption du test de compétences en mathématiques puis l'injonction ordonnant son retrait, et la création et l'élargissement du programme de certificats temporaires, ont également affecté le traitement des demandes d'inscription. Ces changements ont alourdi la charge de travail du personnel responsable d'examiner et d'évaluer les demandes d'inscription et, dans certains cas, ont fait doubler le nombre de documents que nous recevons, ce qui a fait augmenter les délais et alourdi les processus de délivrance des certificats d'enseignement.

- En aout 2021, un changement a été apporté aux procédures de délivrance des certificats d'enseignement pour aider les conseils scolaires à pallier la pénurie de personnel enseignant. Par conséquent, les étudiantes et étudiants qui ont officiellement reçu une offre d'emploi conditionnelle et dont le nom nous a été transmis se voient accorder la priorité dans nos décisions en matière d'inscription. Sur 262 demandes reçues, nous avons délivré un certificat ou converti un certificat assorti de conditions pour 244 dossiers. Nous n'avons pu délivrer de certificat pour les autres dossiers parce qu'ils étaient incomplets ou qu'ils concernaient des postulants à qui on avait refusé l'autorisation d'enseigner au moment de l'évaluation.
- En janvier 2021, le certificat temporaire a été inscrit dans la législation en vue d'augmenter l'offre de personnel enseignant pendant la pandémie. Ce certificat visait les postulantes et postulants inscrits dans un programme consécutif de formation à l'enseignement en Ontario :

- qui avaient présenté une demande d'inscription à l'Ordre accompagnée de tous les documents exigés, payé tous les frais et satisfait aux exigences d'inscription;
- qui avaient déposé une demande de certificat temporaire;
- qui devaient terminer leur programme d'ici au 31 décembre 2021;
- qui, au moment de déposer leur demande, avaient progressé dans leur programme et terminé avec succès une partie de leur stage;
- dont l'admissibilité au certificat temporaire nous avait été confirmée par leur faculté d'éducation.

NOMBRE TOTAL DE CERTIFICATS TEMPORAIRES	
	2021
Certificats temporaires délivrés	2 389
Certificats temporaires convertis en certificats de qualification et d'inscription généraux	2 242

- Bien que le taux de certification des postulantes et des postulants de l'Ontario soit demeuré constant en 2020, 48 % des membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner en 2021 ont reçu deux certificats la même année : un certificat temporaire, puis un certificat général après avoir satisfait aux conditions requises pour la conversion.

Territoire de compétence	Refus		
	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2021	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2020	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019
Ontario	5	3	4
International	116	79	109
Autres provinces ou territoires du Canada (mobilité de la main-d'œuvre)	0	2	1
TOTAL	121	84	114

Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Figurant au tableau public des membres		
Membre inactif	239 573	236 293
En règle	230 633	230 743
Expiré	21 559	21 596
Annulé – démission	3 238	3 302
Révoqué	3 235	3 302
Annulé	266	268
Certificat suspendu provisoirement	85	82

Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Certificat suspendu	42	17
Total partiel	495 844	492 717
<u>Ne figurant pas au tableau public</u>		
Décédé	39 669	37 018
Sans dossier ⁽¹⁾	21 699	21 869
Dossier fermé	12 551	12 621
Demande d'inscription entamée	8 482	3 762
Profil retiré du tableau public	6 474	6 444
Évaluation de documents	4 346	4 889
Refusé	3 328	3 262
Validation du profil	1 467	1
Jamais inscrit	1 013	1 013
Période de validité de l'évaluation expirée	965	970
Demande prête à être évaluée/en cours d'évaluation	408	228
Demande d'inscription déposée	392	301
Approbation annulée par le ministre	120	121
En attente de renseignements supplémentaires	89	25
En attente d'approbation d'un paiement	63	131
En attente d'approbation	52	16
Examen par l'EURT	16	31
Lettre d'évaluation des compétences	10	10
Demande en traitement	3	3
Réputé membre par le ministère de l'Éducation	3	3
Soumis à l'évaluation	2	196
Dossier non soumis ⁽²⁾	2	1 532
Total partiel	101 182	94 603
Total	597 026	587 320

⁽¹⁾ Dossier créé à la réception d'un document qui ne correspond pas à un dossier de membre ou de postulant. Une telle situation survient lorsqu'un postulant demande à un établissement scolaire de nous envoyer des documents relatifs à une demande qu'il n'a pas encore présentée. Une fois la demande reçue, le document en question est versé au dossier.

⁽²⁾ Dossier créé lorsqu'un postulant a entamé sa demande d'inscription sans l'avoir terminée.

Bibliothèque Margaret-Wilson

- En 2021, il y a eu 1 354 interactions entre le personnel de la bibliothèque et les membres de l'Ordre. Le personnel de la bibliothèque a continué d'appuyer les membres en répondant aux demandes de référence et en facilitant l'accès aux ressources imprimées

et électroniques par téléphone, par courriel et par le système de questions-réponses en ligne.

- Les expéditions ont été temporairement interrompues de janvier à juillet 2021 en raison des nouvelles restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Après la reprise des expéditions en juillet 2021, les utilisateurs de la bibliothèque ont pu bénéficier d'un accès aux ressources imprimées et électroniques. Pour la période de janvier à décembre 2021, les membres ont emprunté 28 538 articles, soit une légère baisse par rapport aux 30 071 articles empruntés l'année précédente. Cette diminution est attribuable à la pandémie de COVID-19 qui sévit toujours.
- Les emprunts de livrels ont augmenté de 9 % sur 12 mois. Les membres ont emprunté 21 167 livrels en 2021, contre 19 446 en 2020 (texte intégral et à télécharger). Les cinq matières les plus populaires pour les livrels en circulation étaient la science de la lecture, l'écriture, les mathématiques, les sciences et la technologie, au palier élémentaire et à l'échelle de la direction.
- Au cours du second semestre de 2021, la bibliothèque a accru son soutien aux membres en réalisant deux vidéos (en français et en anglais) qui présentent ses services et ses ressources. Les vidéos sont accessibles sur le site web de la bibliothèque, ainsi que sur notre chaîne YouTube.

Normes d'exercice et de l'agrément

Description	Statistiques
Trouver une qualification additionnelle (QA) 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	209 AN 35 FR 244 au total
Cours soumis à l'agrément 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	228
Cours agréés 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	195
Documents de gouvernance examinés 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	4
Échantillons/Rapports de rétroaction 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	3
Ébauches de lignes directrices de cours menant à une QA soumises aux fins de validation provinciale 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	55 AN 45 FR 100 au total
Lignes directrices définitives affichées sur le site web 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	135 AN 131 FR 266 au total

Demandses d'examen d'agrément (programmes de formation initiale) et demandes de changements à des programmes

Le personnel de l'Unité d'agrément a continué de travailler virtuellement avec les fournisseurs et les membres des sous-comités d'agrément à diverses étapes du processus d'agrément. En 2021, le comité d'agrément a rendu neuf décisions relatives à 19 programmes de formation professionnelle offerts par sept différents fournisseurs de la province :

Décisions d'agrément				Date de la décision (2021)
Renouvements/ agrément initial	Avec conditions	3 programmes	Université d'Ottawa – Langue française	17 mai
	Sans condition	3 programmes	Université d'Ottawa – Éducation technologique ⁽¹⁾	21 oct.
		7 programmes	Université d'Ottawa – Éducation autochtone ⁽²⁾ Université Queen's	19 août 14 déc.
Changements aux programmes	Ajout à un programme	1 programme	Université Wilfrid-Laurier	29 déc.
	Changement important à un programme	4 programmes	Université Lakehead ⁽¹⁾ Université Trent ⁽²⁾ Université Wilfrid-Laurier ⁽¹⁾	10 juin 21 juin 29 déc.
Retrait des conditions		1 programme	Université Brock – Retrait de l'exigence imposée à la condition 11; certaines exigences demeurent en vigueur pour d'autres conditions	2 nov.
Abrogation				9 fév.
		8 programmes menant à une QA	Université Redeemer – A cessé de fournir des programmes menant à une QA; continue de fournir un programme de formation à l'enseignement	

Enquêtes et audiences

Description	2021	2020
Origine des nouvelles préoccupations		
- Membre du public	228	266
— Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	3	5
- Membre de l'Ordre	45	43
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	306	316
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	579	625
- Résolues au stade initial ⁽²⁾	227	266
• Avis d'employeurs (résolues au stade initial)	55	78
- Transmises à l'Unité des enquêtes ⁽²⁾	379	416
- Dossiers actifs	51	44
Fonds pour le programme de thérapie et consultations		
- Nouvelles demandes	4	0
- Demandes approuvées	2	0
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	2	0

(1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement à la suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement.

(2) Les dossiers transmis au comité d'enquête ou résolus au stade initial au cours d'une année peuvent avoir été reçus avant. Par conséquent, le nombre de préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la période visée.

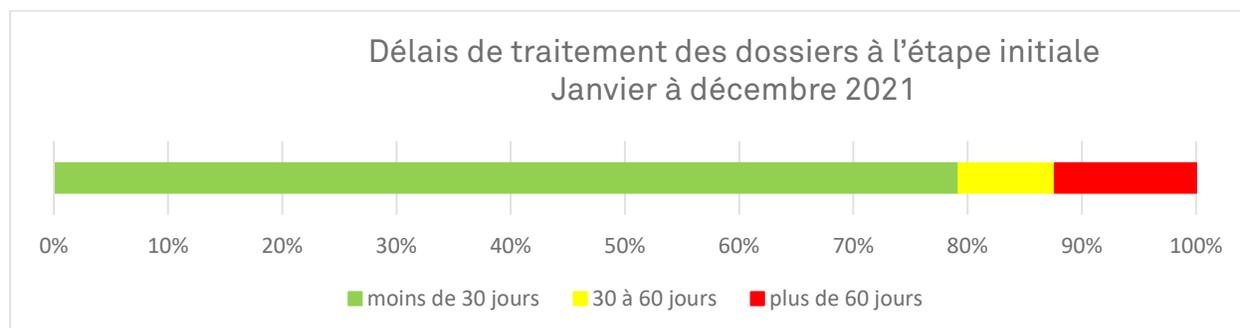
- En 2021, l'équipe du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 750 appels téléphoniques et courriels. La grande majorité des appels sont résolus la journée même, tandis que les réponses aux courriels sont généralement transmises dans les 24 heures.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'équipe a traité 606 sujets de préoccupations et avis d'employeurs en 2021. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 480

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 51

Dossiers traités en plus de 60 jours – 75*



* Les délais de traitement supérieurs à 60 jours s'expliquent en partie par la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des employeurs, ce qui peut parfois prendre beaucoup de temps si les enquêtes menées par les employeurs sont toujours en cours.

- Le tableau suivant est une comparaison des affaires classées par des sous-comités d'enquête en 2020 et en 2021.

Affaires classées	2021	2020
Question renvoyée au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	40	65
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	2	8
Admonestation verbale en vertu de l'alinéa 26 (5) c) (en personne)	37	41
Avertissement verbal en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	2	0
Admonestation par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	24
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	25	26
Avis par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	12	13
Rappel par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	11	10
Question non renvoyée en vertu des alinéas 26 (5) a) ou b) et aucune mesure prise	21	26
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	52	12
Engagement à démissionner – résolution par engagement en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	12	14
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement – résolution par engagement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	6	3
Question résolue au moyen du programme de règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	44	61
TOTAL	269	303

Remarque : Le nombre total d'affaires classées ne comprend pas les affaires qui ont été retirées ou abandonnées avant d'être transmises à un sous-comité d'enquête (37 en 2021, 38 en 2020 et 33 en 2019).

- Pour obtenir des renseignements à jour sur les prochaines dates d'audiences, consultez le calendrier des audiences sur notre site web à [Calendrier des audiences | Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario](#). Une audience du comité d'aptitude professionnelle se tiendra le 15 mars 2022.
- Le tableau suivant ventile les 131 affaires disciplinaires classées en 2021 par rapport à celles classées en 2020. Si une affaire s'est conclue par de multiples sanctions (p. ex., suspension, réprimande et conditions ou restrictions), seule la sanction la plus sévère (p. ex., suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau.

Affaires classées	Affaires classées par le comité de discipline	
	2021	2020
Abrogation	35	28
Suspension	61	32
Réprimande	11	17
Annulé/démissionné	12	4
Conditions ou restrictions	2	1
Retrait de l'avis d'audience	9	5
Non coupable	1	0
Remise en vigueur refusée	0	0
Remise en vigueur acceptée	0	1
TOTAL	131	88

- En plus des affaires classées ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a tenu 16 audiences en 2021 : 15 ont donné lieu à l'imposition de conditions ou restrictions sur le certificat, et l'autre à la révocation du certificat. En 2020, le comité d'aptitude professionnelle a tenu 12 audiences : neuf ont donné lieu à l'imposition de conditions ou restrictions sur le certificat, deux à la révocation du certificat, et une à un changement de statut pour «Annulé/démissionné».
- Le total des dossiers d'audiences disciplinaires et d'aptitude professionnelle actifs est passé de 285 en 2020 à 148 en 2021, soit une diminution de 48 % :

2021	–	148
2020	–	285
2019	–	321
2018	–	232
2017	–	172

- Le tableau suivant indique que 147 affaires ont été classées en 2021. Une affaire est considérée comme classée après la conclusion de l'audience et une fois que le sous-comité a rendu sa décision et fourni ses motifs. En 2021, le nombre d'affaires classées (147) était **49 % plus élevé** que le nombre moyen annuel d'affaires classées (98,5) au cours des quatre années précédentes.

Affaires classées

Mois	2021	2020	2019	2018	2017
Janvier	8	12	5	13	18
Février	10	16	6	6	8
Mars	11	9	5	2	6
Avril	12	2	13	5	5
Mai	14	6	13	2	8
Juin	13	5	12	8	8
Juillet	18	10	13	1	7
Aout	11	9	8	1	7
Septembre	13	4	3	4	4

Octobre	13	8	18	10	16
Novembre	21	9	15	12	14
Décembre	3	10	4	8	6
TOTAL	147	100	115	72	107

- La tendance significative à la hausse du nombre d’audiences et d’affaires classées observée en 2021 s’est maintenue globalement au cours de l’année.

Dans l’ensemble, plusieurs facteurs ont contribué aux nombres de 2021 :

1. L’accroissement du nombre de membres pouvant former des sous-comités de discipline et d’aptitude professionnelle, passant d’environ 21 à 34 après la dissolution des comités et du conseil, et l’établissement des listes de membres suppléants transitoires.
2. L’augmentation considérable du temps que consacrent les comités de discipline et d’aptitude professionnelle à l’arbitrage (le nombre de journées que les sous-comités ont consacré à l’arbitrage a augmenté de 51 % par rapport à la moyenne annuelle des quatre années précédentes).
3. L’effort concerté des unités des tribunaux et de la conduite professionnelle pour tenir davantage d’audiences en 2021 et la mise en œuvre de diverses mesures visant à accroître l’efficacité des processus pour appuyer ces efforts, y compris la transition des audiences en personne aux audiences électroniques.

J’espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureux de répondre à vos questions ou d’entendre vos commentaires.

Chantal Bélisle, EAO
Registraire et chef de la direction intérimaire